



Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES A LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 JUILLET 2025

Délibération n°2025-07-01

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 25 mars 2025

Résumé :

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 25 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-07-02

Création d'une Micro-Crèche Privée sur la Commune du Thou – Avis du conseil communautaire

Résumé :

Avis favorable à la création d'une micro-crèche privée indépendante « Loupiala » sur le Parc d'Activités Economiques « Fief Girard » sur commune du Thou.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-07-03

Parc d'activités économiques du Fief Girard – Aigrefeuille d'Aunis – Acquisition des parcelles U174 et U175 au Département de la Charente-Maritime

Résumé :

*. Acquisition par la Communauté de Communes Aunis Sud des parcelles cadastrées section U n°174 et U n°175, sises au lieu-dit La Loge, à Aigrefeuille d'Aunis, d'une contenance cadastrale cumulée de 31 620 m², pour un montant de 14 400 €, soit environ 0,45 € / m²,

*. Autorisation donnée au Président de signer l'acte de vente avec le Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-07 -04

Droit de Préemption Urbain – Déclaration d'Intention d'Aliéner n°25U007

Résumé :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien d'une contenance cadastrale de 5 419 m², sis rue des Compagnons du Tour de France, 17700 Surgères, cadastré section AS N°432, et portant un bâtiment à usage professionnel commercial, d'atelier et de bureau d'une surface utile de 154 m².

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-07-05

Modification du tableau des effectifs

Résumé :

*. Création des 2 postes, à temps complet, à compter du 1^{er} août 2025 :

- poste de rédacteur territorial « Instructeur des autorisations d'urbanisme »,
- poste de technicien principal de 2^{ème} classe « Chargé d'études et travaux »,

*. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes sont inscrits au budget 2025.

Adoptée à l'unanimité

*Date d'affichage au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud et de publication sur le site Internet : **vendredi 18 juillet 2025.***